



Nouvelles Visions

**LA MONDIALISATION,
NOTRE NOUVEAU MONDE**

Remettre la jeunesse au centre du projet français



Une étude de la FONDATION CONCORDE (*)

novembre 2006

(*) Avec le concours d'universitaires, d'élus et d'hommes et de femmes de l'entreprise.





PRÉAMBULE

Idéologie, prospérité et souci social

Le métier politique est en général un métier difficile, nous le savons. Dans une période de bouleversements comme celle que nous vivons, il faut aux leaders politiques non seulement du cœur et des idées mais aussi du courage.

Rien ne sera plus comme avant. Chaque élu, s'il doit se préoccuper de ses citoyens en établissant des protections « sociales » pour soutenir les plus faibles et rendre la société plus humaine et plus sûre, doit aussi mettre en œuvre, dans un souci « social », la pérennisation des conditions de la création de la richesse et des emplois. C'est à ces conditions que nous pourrons assurer à nos concitoyens, à la fois le maintien de leurs avantages sociaux et le progrès.

La « globalisation » ne laissera aucun choix ; elle impose l'efficacité, condamne les pays désorganisés, les pays dépensiers et les sociétés qui adulent les idéologies du passé.

La France, malheureusement, n'a jamais fait le bilan de l'effondrement du bloc socialiste et n'a donc jamais tiré les leçons pour notre société du tragique échec moral et matériel d'une idéologie étatique encore vantée aujourd'hui par d'éminents élus de gauche. Cet étatismisme touche jusqu'aux franges d'une droite mal assurée.

Quel est ce pays qui place le chômage comme préoccupation numéro 1, et qui pourtant s'organise pour faire partir à l'étranger, en



un peu plus de vingt ans, dix mille entrepreneurs et porteurs de projets, ce qui au bas mot représente le renoncement à plusieurs centaines de milliers d'emplois directs ? Ces emplois ont bien sûr été créés ailleurs.

Désormais la « globalisation » nous imposera de choisir entre l'idéologie, et la défense de nos intérêts, de nos emplois et de notre niveau de vie. Le Parti communiste chinois l'a fait avant nous.

La générosité, le souci social consistera désormais à consolider nos entreprises et leur compétitivité et à faire enfin à nouveau de la France le pays d'accueil des entreprises et des entrepreneurs. Nous devons tout faire, en effet, pour éviter ces cortèges de licenciements, ces coûts sociaux et humains exorbitants cela en multipliant les entreprises et les vrais emplois dans tous les territoires. Nous sommes là au cœur des travaux de *Concorde*, *think tank* proche de la majorité qui regrette la myopie passée de Bercy concernant par exemple les investisseurs providentiels et d'autres postures fiscales particulièrement néfastes à l'emploi. Nous expliquons nos positions dans la première partie.

Nous proposons par ailleurs de rompre avec l'isolement des petites entreprises industrielles, parmi les plus précieuses et vulnérables en créant avec la participation des établissements de l'enseignement supérieur, de multiples et inépuisables coopérations, pour qu'elles disposent de la meilleure expertise en tout domaine et à tout moment. La France doit en effet retrouver des avantages compétitifs en termes d'organisation. Nous proposons dans ce domaine une véritable mobilisation.

Avec les patriotes, élus, économistes et experts de la *Fondation Concorde*, qui souvent parcourent le monde, nous alertons nos amis politiques. La globalisation est là, et ils doivent parler dans ce sens au pays. Nous leur demandons de présenter des projets audacieux qui seuls pourront faire honneur à nos compatriotes. Si le projet de



l'UMP est aujourd'hui le meilleur programme pour la France, notre rôle est aussi d'y apporter à la marge les additifs que nous jugeons nécessaires. Nous devons toujours garder à l'esprit de redonner confiance à la jeunesse et de travailler sans relâche à la cohésion sociale.







SOMMAIRE

Préambule - Idéologie, prospérité et souci social

Première partie - Une fiscalité pour renforcer les performances des entreprises et la création d'emplois

1. Les observations de la Fondation Concorde et de l'IFRAP
 - 1.1. Quelques données alarmantes
 - 1.2. Trois questions fondamentales
 - 1.3. Chiffres sur les gazelles
2. Comprendre la « fusée de l'emploi »
 - 2.1. Propositions (reprises à la fin de ce fascicule dans les propositions de la Fondation Concorde)

Seconde partie - Organisons nos tissus économiques. Améliorons les performances de nos petites industries

1. Les objectifs de la démarche
 - 1.1. Quelques constats et une ambition
 - 1.2. Un enjeu clé : l'organisation locale de l'initiative économique
2. Propositions de principes d'actions
 - 2.1. Trois principes pour organiser l'initiative économique dans les territoires
 - 2.2. Les conditions du succès
3. Propositions pour des territoires performants
 - 3.1. Premier axe : créer des pôles de performance
 - 3.2. Deuxième axe : créer une atmosphère entrepreneuriale dans nos économies locales
 - 3.3. Troisième axe : renouveler l'architecture de l'action économique régionale pour un management plus efficace
 - 3.4. Création d'un Institut de gestion du tissu économique pour l'accompagnement et la veille économique nécessaires aux entreprises

Conclusion



**Quelques propositions de la *Fondation Concorde* pour la
création d'emplois**

A – Dans le domaine fiscal

1. L'ISF
2. L'IS (Impôt sur les sociétés)
3. Revoir la taxe professionnelle
4. Création d'une commission pour la mise à niveau des
prélèvements sur les entreprises

**B. Pour la mobilisation des compétences et l'amélioration des
performances des entreprises**

—





Première Partie - UNE FISCALITÉ POUR RENFORCER LES PERFORMANCES DES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Un certain nombre de dispositions favorables à l'entreprise et très appréciées ont été décidées au cours de ces cinq dernières années. Nous avons, avec d'autres, tenté de sensibiliser nos responsables politiques et les administrations sur la nécessité de favoriser et d'encourager la création d'entreprises à fort développement pour atteindre des objectifs de création d'emplois comparables à ceux obtenus par exemple en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans des périodes comparables. La lecture des résultats statistiques concernant le différentiel de création d'emplois avec nos principaux concurrents est bien le signal de notre échec. Nous n'avons pas été entendus sur ce point.

Il semble, fort heureusement qu'un amendement vient d'être adopté dans le projet de l'UMP, qui tient compte de nos propositions. En ce qui concerne les autres aspects de la politique fiscale que nous abordons dans cette première partie, nous attirons juste l'attention de nos amis politiques sur la nécessité d'agir avec courage, tout en sachant qu'il s'agit d'un équilibre souvent difficile à maintenir. Notre seule préoccupation est le renforcement de l'économie et la création d'emplois.



1. Les observations de la *Fondation Concorde* et de l'IFRAP

*

1.1. Quelques données alarmantes

Le nombre d'emplois marchands en France est de 7 millions inférieur à celui de la Grande Bretagne (17 contre 24) pour une population quasi identique. Ces 7 millions d'emplois manquant permettraient :

- de baisser les prélèvements obligatoires de près d'un tiers ;
- de réduire la part du nombre de fonctionnaire de 25 % à 17 % (moyenne des pays de l'OCDE).

Un des indicateurs significatifs de l'absence de politiques économiques efficaces en France depuis trente ans est le rapport de la population active sur la population en âge de travailler. Il est de 63 % en France contre 73 à 75 % aux Etats-Unis, en Grande Bretagne et dans les pays nordiques.

En comparant les entreprises créées en Grande Bretagne et en France dix ans après leur création, des études ont montré que 2,3 % avaient dépassé les 15 millions de CA outre-manche, contre seulement 0,3 % en France soit près de dix fois moins.

1.2. Trois questions fondamentales

- *Pourquoi les entreprises naissent-elles ?*
- *Quelles sont celles qui comptent en matière d'emploi ?*
- *Quel lien y a-t-il entre les sommes investies et les créations d'emplois ?*

Créer des entreprises sans salarié précipite un peu plus vite vers la disparition celles qui existent déjà.

(*) *Nous remercions l'IFRAP pour ses études d'une qualité inégalée.*



En effet, ces entreprises sont généralement des entreprises de proximité dont le territoire est d'ores et déjà saturé. Les seules entreprises qui comptent pour l'expansion de l'emploi sont celles à rayonnement national ou international, capable d'inventer de nouveaux marchés et de nouveaux produits. C'est autour de ces entreprises que doivent être élaborées les réformes fiscales devenues urgentes.

Une étude du *pH Group*, spécialisé dans l'analyse des données des entreprises françaises et anglaises, met en lumière l'évolution de l'ensemble des entreprises créées en 1994 en fonction du montant du capital initial et du nombre d'emplois qu'elles créent.

La première constatation flagrante est que seules les entreprises au moins capitalisées à hauteur de 100 kEuros résiste au temps. En second lieu, on note que l'emploi dans les entreprises personnes physiques (connaissant une très faible capitalisation) chute dès leur création et perdent 40 % en sept ans, que les personnes morales capitalisées à moins de 100 kEuros augmentent au maximum leur effectif de 7 % la deuxième année alors que celles capitalisées à plus de 100 kEuros voient leur effectif augmenter jusqu'à la cinquième année avec + 38 %. C'est dans cette dernière catégorie que se trouvent les *gazelles*, c'est-à-dire les entreprises à fort potentiel de croissance.

1.3. Chiffres sur les *gazelles*

- il s'en crée un peu moins de 3 000 par an en France contre 4 500 en Grande Bretagne ;
- au niveau des capitaux, il existe un rapport de 1 à 2 à la naissance et de 1 à 4 au bout de sept ans entre les *gazelles* anglaises et celles françaises ;
- les rapports sont les mêmes pour le niveau d'emplois moyens ;
- les *gazelles* françaises disposent de 1,5 milliards d'euros de financement pour naître contre environ 10 milliards d'euros pour les anglaises ;



- le nombre d'emplois maximum créés au cours de la première année par les anglaises est d'environ 101 000 contre 34 000 pour les françaises, soit environ 20 % du total des emplois créés par an en France (au cours de la septième année la différence absolue grimpe à 100 000 emplois).

En France, il existe un trou de financement. Ce dernier avait déjà été mis en évidence et résolu aux Etats-Unis dès 1958 soit il y a près d'un demi siècle avec le *Small Business Investment Act*. Les Américains avaient déjà compris que ce trou ne pouvait pas être résorbé par les fonds de capital-risque (ou plus généralement les banques, l'Etat, les assurances, etc.) qui sont des investisseurs professionnels ne réalisant des opérations portant sur des montants que de plus de 1,5 million d'euros en moyenne et n'intervenant que deux ou trois ans après la création de l'entreprise ; ils n'investissent pas dans les créations. L'investisseur en capital-risque n'est donc pas l'agent économique investissant en date 0 (date de création de l'entreprise) dans la fourchette 100 kEuros / 1 000 kEuros. Les seuls acteurs efficaces dans la phase initiale, c'est-à-dire de création, sont les *business angels (BAs)*. Il s'agit de particuliers disposant de fonds, prêts à investir dans des projets ambitieux créateurs d'emplois. Les gouvernements français ont longtemps confondu et continuent encore à confondre fonds de capital-risque et *BA* !

Ce sont donc les *BAs* qui ont besoin d'incitations fiscales fortes pour voir augmenter le financement des *gazelles* et par là même l'emploi.

2. Comprendre la « fusée de l'emploi »

En 2004 aux Etats-Unis, 250 000 *BAs* ont investi dans près de 48 000 entreprises 28 milliards \$ (soit 110 000 \$ / *BA*) contre 8,4 milliards \$ d'apports capital-risque pour 1 659 entreprises.

Ce qu'il faut comprendre c'est que seules les *BAs* accompagnent les créations des *gazelles* en en supportant les risques (liés au



démarrage d'une activité ambitieuse) et en apportant les capitaux adaptés. Les *BAs* constituent le premier étage de la fusée de l'emploi et le capital-risque n'est finalement qu'une conséquence des bons investissements des *BAs*. L'erreur des différents gouvernements français est d'avoir considéré que les *BAs* et les fonds de capital-risque constituaient le même maillon de la chaîne de création de l'emploi.

Enfin, il est nécessaire de souligner que ce sont les *gazelles* les plus fortement capitalisées dès leur création qui garantissent le mieux leur survie et donc du même coup l'emploi. Les *gazelles* capitalisées à moins de 250 000 euros perdent 33 % de leur effectif en cinq ans contre seulement 15 % pour celles de plus d'un million d'euros. Il existe donc un lien entre niveau de capital et niveau d'emploi. La priorité est donc d'assurer et de renforcer ce lien au travers des réformes fiscales à mener d'urgence.

Propositions (reprises à la fin de ce fascicule dans les propositions de la *Fondation Concorde*)

a. Supprimer l'ISF et lancer des mesures d'incitation du style *Subchapter S*.

Sub S : c'est un bâtard de société à responsabilité limitée (qui permet de limiter le risque pris par le *BA* à son apport), et de la société civile (ou en participation) qui permet la transparence fiscale.

Mécanisme des Sub S : les gains ou pertes sont ventilés en fin d'exercice entre les actionnaires en fonction de leurs participations et taxés à l'impôt sur le revenu, non au niveau de la société, mais à celui du revenu de chaque actionnaire.

b. Si l'ISF ne peut être supprimé, l'utiliser en permettant aux assujettis à l'ISF de déduire de l'impôt payé – et non de l'assiette – une partie substantielle de leur investissement dans une entreprise nouvelle. Les pertes pour le Trésor public seraient plus que



compensées par les rentrées de TVA induites par ces investissements^(*); aujourd'hui, l'établissement des budgets de l'Etat sont statiques et non dynamiques, c'est-à-dire que dans les propositions de réformes fiscales, on ne prend jamais en compte les comportements induits par ces réformes.

c. Supprimer le seuil de 25 % en dessous duquel le chef d'entreprise perd le bénéfice de l'exemption sur le capital investi dans son entreprise même s'il continue à être dirigeant.

Deux raisons :

- ceci bloque les capitaux pouvant être réunis lors de la création de l'entreprise,
- ceci bloque les capitaux pour le développement futur.

Supprimer ce seuil de 25 % est bénéfique pour l'Etat. En effet, le Trésor public perd quoi qu'il advienne 25 % de recette sans même savoir si c'est nécessaire. Aux Etats-Unis, l'Etat agit en assureur, la déduction n'a lieu que s'il y a sinistre, ce qui lui évite de perdre de l'argent dans toutes les créations qui marchent bien.

^(*) Etude chiffrée par le *pH Group*, spécialisé dans la démographie des entreprises anglaises et françaises.



Deuxième Partie - ORGANISONS NOS TISSUS ECONOMIQUES. AMELIORONS LES PERFORMANCES DE NOS PETITES INDUSTRIES.

20 000 jeunes diplômés au service de nos entreprises.

Gagner en compétitivité est l'objectif de chaque pays du monde et de chaque entreprise. C'est un défi qui va aller croissant tant les sociétés émergentes vont produire d'efforts pour accroître le niveau de vie de leurs habitants ; sans compter la concurrence permanente des autres pays industrialisés, nos concurrents traditionnels, qui ne saurait faiblir. Une des priorités est donc de continuer à innover pour maintenir nos « avantages compétitifs ». L'innovation doit être partout présente, elle l'est dans l'entreprise, elle doit l'être aussi dans l'organisation de l'environnement de l'entreprise.

Les politiques d'aménagement du territoire qui ont donné de bons résultats pendant plusieurs décennies ne répondent plus depuis longtemps au défi qui leur avait été assigné : permettre partout le développement des entreprises et favoriser leur renouvellement. Même si la modernisation et le déploiement de nouvelles infrastructures sont toujours nécessaires, notre effort doit désormais viser en priorité le soutien aux performances des entreprises et plus généralement à la vie des entreprises. Pour être plus précis, nous devons nous attacher à la compétitivité des PME-PMI, fixatrices de populations et fécondatrices des autres activités. La plupart des réponses à apporter doivent l'être au sein des économies locales par les décideurs économiques. Certaines régions d'autres pays de l'OCDE ont en effet connu des développements (ou des redéploiements) remarquables en ayant su fédérer des entreprises, des entrepreneurs et des compétences locales autour de stratégies économiques et sociales coordonnées. En France, aucun acteur du territoire n'est actuellement doté de la légitimité suffisante pour organiser une action économique



locale cohérente et durable. Bien au contraire, la présence active d'un trop grand nombre de partenaires conduit à des actions désordonnées et à une relative inefficacité qui dissuade la majorité des entrepreneurs de s'impliquer dans une stratégie d'ensemble. Or, sans la participation active des hommes d'entreprises, il ne peut y avoir d'actions de développement économique performantes.

Notre vraie faiblesse n'est pas dans le trop plein d'initiatives, elle est dans l'absence de coordination et de stratégies, pour dégager les voies vers des politiques ambitieuses.

Il s'agit ici de proposer, sur la base de constats, de recherches et d'expériences réussies, une démarche d'organisation au niveau régional visant à assurer une coordination efficace et à fédérer les énergies entrepreneuriales autour d'une vision économique et sociale commune à l'échelle d'un territoire ou d'un bassin d'emplois. En particulier, on s'attachera à proposer une logique d'action qui mêle la grande entreprise, l'université, les établissements d'enseignement supérieur, les chambres consulaires, et les PME-PMI du territoire.

1. Les objectifs de la démarche

On présente ci-après les objectifs de la démarche d'action proposée en s'appuyant sur un certain nombre de constats sur la situation économique et sociale de nos territoires. Naturellement, les situations sont diverses et il ne s'agit pas d'offrir une vision exhaustive des situations locales. En revanche, certaines lignes de force se dégagent et des objectifs généraux applicables à la majorité des territoires peuvent être tracés.

1.1. Quelques constats et une ambition

Pour la presque totalité de nos territoires, l'enjeu principal se situe autour du nombre et du niveau de compétitivité des industries, pour l'essentiel des PMI (désormais plus de 50 % de la production industrielle nationale proviennent des industries de moins de 200



salariés), qui constituent la colonne vertébrale de nos économies locales et en même temps le seul vrai vecteur d'entraînement de la croissance. Elles sont parmi les entreprises qui peuvent directement redouter les effets de la mondialisation ; à l'inverse, elles peuvent aussi en tirer le plus grand profit en gagnant de nouveaux marchés. Leur croissance entraîne toutes les autres activités et crée les circuits de richesses où peuvent venir se nourrir de nouveaux projets. *A contrario*, l'affaiblissement ou la fermeture d'un établissement industriel sous l'effet de la concurrence ou de la mauvaise gestion peut remettre en cause la prospérité et les emplois dans tout le tissu économique. S'il ne sera jamais possible de prévenir toutes les défaillances, l'existence d'une dynamique locale doit contribuer à en limiter le nombre.

Par ailleurs, l'isolement des patrons de PMI et la faiblesse de l'encadrement sont des faits reconnus qui entraînent des risques pour les entreprises, quelles que soient par ailleurs les qualités de leurs dirigeants. Une bonne organisation de leur environnement doit leur permettre de renforcer leurs positions sur des marchés compétitifs en mutation, et de mieux saisir les opportunités.

Enfin, une organisation locale réputée pour son dynamisme permettra d'attirer de nouvelles entreprises et de faire naître une atmosphère entrepreneuriale, généralement propice au développement de la confiance nécessaire aux décisions d'investissements.

L'un des objectifs de notre démarche est donc de fluidifier le mouvement entrepreneurial, en accompagnant les entrepreneurs, stimulant de nouveaux projets, compensant les cessations d'activités par des créations nouvelles, autour d'une véritable stratégie partagée du développement économique et social du territoire. Les exemples récents de fermeture brutale de sites de production auraient dû trouver des solutions dans l'organisation préalable de solidarités entrepreneuriales locales permettant de réduire l'impact de



licenciements, tout en renforçant la compétitivité des entreprises locales.

La société française, contrairement aux idées généralement admises, attend beaucoup du politique dans ce contexte. Les pouvoirs publics doivent d'un côté faire sauter les verrous qui peuvent freiner les efforts des entrepreneurs, et de l'autre mettre en place les nouveaux moteurs qui permettront d'assurer la construction de l'économie de demain. Cette politique de décentralisation et d'organisation de l'initiative économique passe par une clarification des responsabilités des acteurs et un renforcement de leurs moyens d'action.

C'est aussi la leçon que nous pouvons tirer des meilleures expériences étrangères.

1.2. Un enjeu clé : l'organisation locale de l'initiative économique

La mondialisation doit être une chance pour l'avenir si nous savons nous adapter. Ses effets seront contrastés sur notre économie et nos territoires, souvent bénéfiques, parfois dévastateurs. Nous avons donc le devoir de nous interroger :

- comment maintenir dans tous nos territoires un niveau d'activité en mesure d'assurer, en nombre et en qualité, les emplois nécessaires au maintien des populations ?
- comment mieux répartir entre zones urbaines et zones rurales les « compétences », l'usage des nouvelles technologies et les projets qui feront l'économie de demain ?
- comment moderniser en permanence les territoires, y développer des activités fixatrices de populations et favoriser la compétitivité de nos entreprises ?

Après cinquante ans d'industrialisation assez bien réussie grâce en partie aux politiques d'aménagement, ces questions sont dorénavant



celles que nous devons nous poser en entrant dans cette nouvelle période économique. Afin d'éviter l'affaiblissement des territoires, nous devons favoriser une évolution importante de notre organisation locale et donner à nos territoires les moyens de :

- maintenir et d'augmenter les ressources et les potentiels des territoires par une action concertée des entreprises, des salariés, des instituts de formation et des acteurs politiques et territoriaux ;
- permettre aux entrepreneurs d'améliorer les performances, d'être des compétiteurs de qualité, de saisir toutes les opportunités offertes par l'ouverture des marchés ;
- provoquer la création de nouvelles entreprises grâce à la qualité de nos ressources humaines, de notre environnement et de nos équipements.

L'objectif d'une telle politique est double. Elle doit à la fois assurer aux entrepreneurs d'excellentes conditions de développement et permettre aux habitants de trouver les emplois de qualité et de développer leurs compétences en accord avec leur cursus, leurs aspirations et les besoins locaux prévisibles d'emplois et de compétences.

2. Propositions de principes d'actions

Le projet de décentralisation de l'initiative économique est un projet de réformes essentiel au déploiement des énergies et de la responsabilité. C'est un projet politiquement fort : en organisant l'économie locale, en lui donnant des moyens nouveaux et des objectifs, on rapproche l'économie des individus et on lui redonne du sens.

2.1. Trois principes pour organiser l'initiative économique dans les territoires

Coordonner les acteurs localement



Il s'agit tout d'abord de coordonner l'action des différents acteurs. Ils sont parfois nombreux ; les principaux sont connus : CCI, chambres des métiers, comités de développement des collectivités, clubs, services déconcentrés de l'administration, agences de l'État... Nous pouvons y parvenir non seulement en décentralisant et en clarifiant les champs de l'action économique et le rôle de chacun, mais aussi en utilisant les nouvelles méthodes en usage dans les régions ou les bassins économiques d'autres pays développés dont on admire les succès : fédérer les partenaires autour d'objectifs locaux définis par la communauté. Ce mouvement doit partir de la base, c'est-à-dire de l'implication des entrepreneurs.

Créer un partenariat privé/public effectif

Chaque tissu économique, chaque territoire doit, compte tenu de ses particularités, se doter de politiques appropriées dans le domaine de la formation, des équipements, du financement du développement et de l'export. Il est nécessaire de mettre en place, grâce au partenariat privé/public, des co-responsabilités au sein des économies locales, après que les limites géographiques de celles-ci ont été définies par les acteurs eux-mêmes.

Établir des stratégies, des programmes d'actions et les rendre publics

L'émergence d'économies-territoires dotées de politiques économiques (projets et programmes) et disposant de moyens d'action importants pour les mettre en œuvre permet non seulement à la communauté de se fixer des objectifs à atteindre sur le moyen et le long terme, mais également de les afficher devant l'opinion.

Ces objectifs ainsi fixés publiquement, chaque organisation comprend qu'il est plus efficace de pratiquer le « travail en



réseau » plutôt que de poursuivre des travaux séparés, parfois concurrents ; ceci laisse à tous ceux qui le souhaitent la possibilité d'être actifs et autonomes dans le cadre défini en commun. Cette organisation en réseau qui a si bien réussi dans beaucoup d'autres pays doit se mettre en place chez nous. Elle est avant tout l'affaire des entrepreneurs, mais les pouvoirs publics peuvent encourager leur création et y participer activement.

2.2. Les conditions du succès

S'adapter aux habitudes locales

Des réflexes se sont installés qu'il n'est pas possible d'ignorer. Ainsi on se rencontre plus facilement dans le cadre d'un bassin de vie ou d'un département qu'à l'échelle d'une région. Cependant, si les projets et programmes doivent être décidés et conduits au plus près des entrepreneurs et du terrain, il est cependant souhaitable qu'une part de coordination et d'émulation puisse se situer au niveau régional, là où se trouvent les principaux moyens. Sur le terrain ce sont les acteurs eux-mêmes qui doivent définir à la fois les limites d'intervention des partenaires et les limites territoriales des interventions.

Enrichir les coopérations

Toute réorganisation de l'action économique locale doit respecter les projets en cours de réalisation, quel que soit leur maître d'œuvre. Il faut simplement veiller à ouvrir les portes des institutions et permettre à tous de connaître les actions des autres, en recherchant la coopération.

Favoriser le partenariat privé/public

Dans la recherche d'une dynamique de développement, un dispositif fort peut donner un élan nouveau : il s'agit du partenariat



privé/public mal utilisé aujourd'hui par des institutions figées par leurs pesanteurs administratives. Les conditions de réalisation de ces partenariats doivent être recherchées. Ils sont sans doute une des clefs pour une participation importante des chefs d'entreprises aux programmes locaux.

Ces partenariats privé/public nécessaires à l'efficacité économique doivent permettre d'améliorer la co-régulation des questions essentielles tels que l'emploi et la formation, qui pourront ainsi trouver des premières réponses dans le bassin de vie traditionnel où l'on connaît bien les évolutions du tissu économique, où on les suit, les encourage et où il est possible d'utiliser les réseaux de proximité pour agir avec efficacité.

Il est même probable que le lancement de plans stratégiques concertés par les partenaires permette de mieux traiter localement l'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi. Différentes expériences innovantes développées dans ce sens, dans plusieurs régions, ont démontré l'efficacité d'une coordination étroite des principaux acteurs dans la réduction locale du taux de chômage.

Recentrer l'action économique autour des besoins des entreprises

En réalité, ce n'est pas à l'entrepreneur de se plier aux contraintes des programmes prévus en principe à son intention mais c'est aux programmes de répondre aux besoins et au rythme de l'entreprise.

Il est donc essentiel que les entreprises ou leurs représentants participent à l'élaboration et au contrôle des projets qui les concernent. Les réseaux de proximité doivent permettre d'y parvenir et d'adapter le programme à la spécificité de chaque entreprise.



3. Propositions pour des territoires performants

Nous proposons trois axes d'action : la création de vrais « pôles de performance », la création d'une atmosphère entrepreneuriale et la création d'une nouvelle architecture de l'action économique en région.

Rappelons que 85 % des petites entreprises ne sont pas concernées par les pôles de compétitivité. Elles ont néanmoins besoin de réseaux d'accompagnement performants pour faire face à la mondialisation.

3.1. Premier axe : créer des pôles de performance

Si les pôles de performance sont proches de l'esprit des pôles de compétitivité, ils s'en distinguent néanmoins car ils se définissent non pas par une activité, un métier, mais par un territoire, département ou autre, tous secteurs confondus.

Nos tissus économiques doivent être organisés en pôles de performance gérés par des hommes d'entreprises aux côtés des représentants des pouvoirs publics dans le cadre d'économies territoriales, ayant des capacités et des objectifs. Dans sept cas sur dix, le département peut être ce bassin économique, ce pôle de performance ni trop grand ni trop petit, en mesure de développer ses propres politiques grâce au partenariat public/privé évoqué plus haut. Dans le cas où le département n'est pas le cadre adapté à la situation, il est nécessaire de trouver des bassins économiques ayant des tailles qui conviennent à des actions économiques. Le pôle de performance pourrait donc correspondre à un périmètre territorial pour lequel une stratégie économique et sociale cohérente pourrait être entreprise et sur lequel des moyens et des actions coordonnées pourraient être concertées.

Ces pôles peuvent se constituer à l'échelle du département ou des bassins économiques. Les acteurs locaux en définissent les limites



géographiques et les programmes en liaison avec la cellule régionale appelée à financer une part de ces actions. Nous citons ici le département car actuellement la grande majorité des actions entreprises se déroulent dans ce cadre. Le département est aussi le cadre privilégié des rencontres pour des projets communs. En effet à chaque fois que cela est possible il faut faire coller ces pôles aux cadres et réflexes habituels. La taille moyenne d'un bassin permettant d'élaborer de vraies politiques économiques correspond à environ 400 000 habitants.

Les principaux acteurs en mesure d'agir existent à ce niveau. Cependant pour des territoires de taille supérieure, la nature et la dimension des projets sont différentes, et dépassent la simple dimension entrepreneuriale.

Dans tous les cas la région, qui dans le domaine du développement dispose des moyens, devrait être le niveau de la coordination entre les pôles de performance. L'ensemble des organisations nationales existantes (ANVAR, DRIRE, etc.) devraient progressivement intégrer ce nouveau dispositif régional en prise directe avec les entreprises à travers les pôles de performance.

A l'échelle nationale, une fédération inter-régionale de recherche et de veille économique pourrait ouvrir les expériences locales françaises sur les autres territoires et les expériences étrangères, et donner un éclairage constant des évolutions à tous les partenaires.

L'ensemble des dispositifs pourrait donc être réparti ainsi :

- un niveau national de veille économique, de recherche et d'échanges,
- un niveau régional de coordination, de stimulation et de soutien,
- un niveau local d'organisation et d'action, le pôle de performance : pour le choix et la coordination des projets,



pour les stratégies et objectifs, pour l'élaboration des partenariats.

3.2. Deuxième axe : créer une atmosphère entrepreneuriale dans nos économies locales

Les propositions qui précèdent ne représentent pas un saut dans l'inconnu, les acteurs restent les mêmes, chacun retrouve ses repères habituels. Il est simplement donné aux organisations d'entrepreneurs les espaces nécessaires pour des ambitions nouvelles. Des portes nouvelles sont ouvertes pour l'accès de l'expertise de toute origine aux programmes locaux. En réalité, comme l'expriment les économistes, il s'agit de parvenir à créer une atmosphère entrepreneuriale dans nos économies locales, ce qui ne peut être que le résultat de la rencontre d'entrepreneurs, de programmes et de projets, animés par des consultants et des jeunes diplômés en mission pour quelques mois ou quelques années au service du tissu économique. Les pouvoirs publics doivent orienter les acteurs vers cette nouvelle réorganisation de l'action économique. Il s'agit en réalité de définir le cadre et de favoriser une mise en mouvement. Cette mise en mouvement nécessite un accompagnement fort. Il est nécessaire que dans les régions existent des coordonnateurs pour chacun des pôles, ils seront les catalyseurs de cette réorganisation. Placés initialement sous la responsabilité de la « fédération des conseils de développement économique régional », ils recevraient une formation en France et dans les territoires étrangers les plus performants, ce qui leur permettrait d'accompagner efficacement les partenaires locaux lors de la réorganisation, en particulier dans la mise en place de partenariats privé/public.

3.3. Troisième axe : renouveler l'architecture de l'action économique régionale pour un management plus efficace

Remettre la CCI rénovée au centre du développement économique du territoire



Pour faciliter la mise en place des projets, chaque département devrait se doter d'une seule chambre de commerce et d'industrie. Les trois chambres consulaires, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture, tout en gardant leur autonomie, seraient fédérées dans une chambre économique locale.

Il faut en effet coller au plus près des habitudes et des traditions locales, cependant cela ne justifie plus l'existence dans nos départements de plusieurs CCI qui représentent autant de présidents, de vice-présidents, de comptables, de directeurs et de services qui ne sont plus nécessaires. Une simplification permettant des économies substantielles s'impose. C'est d'ailleurs en acceptant de se moderniser que les chambres pourront rester au centre de l'économie locale.

Ceci n'exclut pas de maintenir certains comités locaux d'entrepreneurs disposant par délégation de pouvoirs d'orientation et même de gestion sur des projets spécifiques correspondant à leurs territoires ou sur des équipements locaux qui nécessitent un contrôle de proximité, les ports et les aéroports par exemple.

Le regroupement dans une chambre économique des différentes chambres consulaires à l'échelon départemental est déjà effectif dans plusieurs départements. Leur installation progressive sur un même site ne pourrait que contribuer à l'efficacité de l'action économique.

Externalisation de la direction économique des conseils régionaux, création d'agences pour le développement économique ou encore de conseils de développement régional

Les directions économiques des conseils régionaux doivent être externalisées pour échapper aux pesanteurs administratives. Elles deviendront le conseil de développement économique régional, et s'ouvriront alors à des représentants des entreprises



et à des personnalités qualifiées, tout en restant financées par le conseil régional. Leur mission sera de valider et de stimuler les projets locaux. Les présidents de chambres en seront membres de droit ; avec les autres représentants des entreprises et les personnalités qualifiées, ils représentent la majorité de ce conseil. En effet l'action économique ne doit pas être soumise aux aléas politiques et bureaucratiques. Le temps administratif ne doit pas s'imposer au temps économique.

Le conseil de développement économique, tout en coordonnant les actions locales dans le cadre des objectifs définis par les partenariats privé/public pour chaque pôle de développement, pourront mettre en concurrence le cas échéant des organisations locales pour accomplir les missions.

Remettre les chambres consulaires, en particulier les CCI, au centre des enjeux économiques locaux est important. En dépit de leur diversité, elles sont un symbole irremplaçable de la représentation des entreprises. Centre de mémoire du tissu économique, centre de rencontres, centre d'information, elles doivent retrouver un rôle de pivot dans une action globale coordonnée. Une contractualisation pour trois ans avec les conseils de développement économique régionaux leur redonnera la légitimité et le poids local qui doivent être le leur, car elles sont les seules institutions en mesure d'accueillir les nouvelles formes d'organisations, et d'être le point de rassemblement de l'initiative et des compétences. Il est probable que le système d'élection et de gestion de l'institution devra être revu à l'occasion de cette réorganisation régionale.

Un partenariat privé/public local établit une stratégie entreprise/emploi

La CCI rénovée organisera avec les élus du département et les représentants des mouvements patronaux, des clubs et des associations le partenariat privé/public qui définit la stratégie et les programmes de l'économie du territoire.



3.4. Création d'un Institut de gestion du tissu économique pour l'accompagnement et la veille économique nécessaires aux entreprises

20 000 jeunes diplômés au service de nos entreprises

Les acteurs ainsi fédérés créeront un Institut de gestion du tissu économique, adossé à la chambre économique. Il réunit élus, chefs d'entreprises, fonctionnaires et experts. Les chefs d'entreprises y sont majoritaires. C'est l'outil de l'intelligence économique et de l'initiative. Il est nécessaire de distinguer au sein des chambres la mission de représentation des entreprises et les actions entrepreneuriales. Aujourd'hui malgré d'excellents techniciens, les chambres ne peuvent agir en profondeur sur les tissus économiques faute de moyens. Ces moyens et les compétences existent. Ils doivent être mobilisés programme par programme. Il s'agit en grande partie des consultants locaux, mais aussi des personnalités qualifiées de l'enseignement supérieur et des grandes entreprises. Ainsi adossé aux CCI, ce que nous appelons Institut de gestion du tissu économique sera la cellule de réflexion où les représentants des différents partenaires locaux pourront élaborer avec les entrepreneurs les programmes à conduire et réunir à cet effet l'ensemble de l'expertise nécessaire comme nous l'avons dit plus haut. Ce n'est pas une institution nouvelle mais la cellule de mobilisation des compétences nécessaires.

Lancement de programmes

L'Institut de gestion du tissu économique lancera les programmes et les projets qu'il jugera nécessaires à l'amélioration des performances des entreprises et au développement des activités locales. Il en assure auprès des pouvoirs publics et des entreprises le financement pour la durée des programmes. Il recrute pour la durée des missions ou des programmes les compétences nécessaires.



L'appel aux compétences

Les grandes entreprises sont invitées à participer localement aux initiatives économiques. Le scepticisme de certains acteurs concernant la volonté d'implication des grandes entreprises dans les projets locaux est démenti par les faits. Comme l'indiquait un grand patron japonais : *j'aide les petites entreprises car quand les petits vont bien, nous nous allons très bien.*

Les établissements de l'enseignement supérieur, centres de recherche, universités, grandes écoles ayant une vocation économique sont invités par les pouvoirs publics à établir une charte de coopération avec les tissus économiques à travers l'Institut de gestion du tissu économique dont ils doivent contribuer au succès en assurant des missions et en déléguant chercheurs et enseignants. Les mises en œuvre sont réalisées par des experts de haut niveau.







CONCLUSION

Les propositions de la *Fondation Concorde*, qui sont aussi celles de nombreuses autres organisations indépendantes, n'ont qu'une seule préoccupation : éviter à notre pays les horreurs du chômage pour les familles et l'angoisse de la baisse permanente du niveau de vie, associée évidemment avec le départ vers d'autres pays plus dynamiques d'une partie de notre jeunesse et de nos compétences.

Ces nouvelles dispositions, qui ne figurent pas toutes dans le projet de l'UMP, devraient désormais nourrir le programme présidentiel puis faire l'objet de mises en œuvre rapides par le premier gouvernement de la droite qui voudra prendre les problèmes à bras-le-corps.

Elles sont indissociables d'un effort important sur la « réduction des dépenses de l'Etat ». Ce dernier volet fera l'objet d'une prochaine publication de la *Fondation Concorde*.



Quelques propositions de la *Fondation Concorde* pour la création d'emplois

A. Dans le domaine fiscal

Ces mesures, à faible impact initial sur le budget, assureraient pour l'avenir des recettes substantielles.

1. L'ISF (impôt de solidarité sur la fortune)

1.1. L'ISF doit être supprimé ou revu afin qu'il ne puisse en aucun cas provoquer l'exode d'un entrepreneur ou d'un porteur de projet

En effet dans une période où la pénurie d'emplois constitue la préoccupation principale des Français, il est totalement illogique de préférer des recettes fiscales immédiates au détriment de la création d'emplois et d'une augmentation du niveau de vie.

Puisque la fiscalité doit être la résultante de la justice et de l'efficacité, précisons qu'à nos yeux il n'y a pas de plus grande injustice que de contribuer à priver plus de 10 % de nos compatriotes de leur emploi, et surtout plus de 20 % des jeunes de moins de 25 ans, à la fois d'emploi et d'espoir.

Nous avons donc une obligation morale de faire cet ajustement fiscal. Plusieurs possibilités s'offriront au futur gouvernement : l'application d'un taux unique extrêmement bas, reposant sur une large population, et la possibilité aussi d'en faire, selon l'exemple suisse, une taxe locale.

Les experts de la *Fondation Concorde* expriment certaines réserves concernant l'exonération de la résidence principale si cela devait conduire à une pérennisation de cette taxe singulière dont la France reste le seul grand pays développé à en faire usage.



1.2. Lancer des mesures d'incitations du style Subchapter (si l'ISF est supprimé)

Sub S : c'est un bâtard de société à responsabilité limitée (qui permet de limiter le risque pris par le *BA* à son apport), et de la société civile (ou en participation) qui permet la transparence fiscale.

Mécanisme des Sub S : les gains ou pertes sont ventilés en fin d'exercice entre les actionnaires en fonction de leur participations et taxés à l'impôt sur le revenu, non au niveau de la société, mais à celui du revenu de chaque actionnaire.

1.3. Si l'ISF ne peut être supprimé, l'utiliser en permettant aux assujettis à l'ISF de déduire de l'impôt payé – et non de l'assiette – une partie substantielle de leur investissement dans une entreprise nouvelle.

Les pertes pour le Trésor public seraient plus que compensées par les rentrées de TVA induites par ces investissements ; aujourd'hui, l'établissement des budgets de l'Etat sont statiques et non dynamiques, c'est-à-dire que dans les propositions de réformes fiscales, on ne prend jamais en compte les comportements induits par ces réformes.

1.4. Supprimer le seuil de 25 % en dessous duquel le chef d'entreprise perd le bénéfice de l'exemption sur le capital investi dans son entreprise même s'il continue à être dirigeant.

Deux raisons :

- ceci bloque les capitaux pouvant être réunis lors de la création de l'entreprise,
- ceci bloque les capitaux pour le développement futur.

Supprimer ce seuil de 25 % est bénéfique pour l'Etat. En effet, le Trésor public perd quoi qu'il advienne 25 % de recette sans même savoir si c'est nécessaire. Aux Etats-Unis, l'Etat agit en assureur, la déduction n'a lieu que s'il y a sinistre, ce qui lui évite de perdre de l'argent dans toutes les créations qui marchent bien.



2. L'IS (impôt sur les sociétés)

Nous préconisons, pour toutes les entreprises industrielles, par nature exposées à la concurrence mondiale, un taux de 15 % qui les mettrait à égalité avec nos concurrents les plus compétitifs de la Communauté européenne, sans oublier par ailleurs qu'il s'agit d'une mesure qui renforcerait l'attractivité de notre pays.

Examiner, comme cela se fait en Suisse, la possibilité pour les entreprises étrangères de négocier en s'implantant dans notre pays le montant de leur taux d'IS. L'expérience montre que c'est le plus souvent rentable pour la collectivité.

3. Revoir la taxe professionnelle

Les obstacles rencontrés par la commission qui devait réviser les conditions de calcul de cette taxe doivent être surmontés par une décision politique. Les entreprises industrielles directement impliquées dans la globalisation ne peuvent être handicapées par une taxe locale franco-française nuisible à notre compétitivité.

4. Création d'une commission pour la mise à niveau des prélèvements sur les entreprises

Contrairement à ce qui se dit parfois, la baisse des impôts ne nuit pas à l'équilibre budgétaire. Elle l'exige même. Car elle signale la fin d'une période de facilité. Elle en facilite en outre la réalisation car elle libère les énergies économiques.

De ce point de vue il est clair, comme nous l'avons déjà dit, que le programme de l'UMP est aujourd'hui le meilleur pour la France. Il pourrait néanmoins être encore bonifié en intégrant une priorité supplémentaire, celle de la mise à niveau des prélèvements sur les entreprises, de façon à rendre les entreprises françaises compétitives par rapport à leurs homologues étrangères, à améliorer l'attractivité du sol français pour la localisation des activités, des sièges sociaux, et à replacer la France en tête des économies industrialisées pour la recherche



et l'innovation. Des efforts ont déjà été faits en ce sens, qu'il faut amplifier.

B. Pour la mobilisation des compétences et l'amélioration des performances des entreprises

Ces mesures permettraient des économies immédiates et seraient la promesse d'une création de richesse accrue.

1. Clarifier les responsabilités et les missions des acteurs économiques dans les territoires

2. Organiser la concurrence en terme de réseau et d'organisation entre les territoires au sein d'une même région

3. Créer des conseils d'orientation des politiques économiques auprès des assemblées régionales au sein desquelles les représentants des entreprises seraient majoritaires

4. Assouplir le statut des chambres pour leur permettre de devenir le point de rassemblement des acteurs et des compétences, le centre de l'intelligence économique et de la coordination des projets.

5. Créer des instituts de gestion des tissus économiques adossés aux chambres ; ils seraient localement la cellule d'organisation des stratégies et des actions entrepreneuriales, lieu de rencontre des « compétences » et des entrepreneurs nécessaires aux missions, et le centre de la coopération avec l'enseignement supérieur d'une part et les grandes entreprises d'autre part.

6. Rendre obligatoire la participation de la meilleure expertise de l'enseignement supérieur aux programmes des instituts de gestion des tissus économiques. Et le faire de façon systématique et professionnelle.





**Précédentes parutions de *Nouvelles Visions*
éditées par la Fondation Concorde**

–

En 2001,

janvier : *La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l'avenir.*

avril : *L'Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes.*

mai : *L'Environnement, nouvelle frontière politique.*

juin : *Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d'impôts pour chaque Français.*

octobre : *Revitaliser l'économie d'en-bas – Décentraliser l'initiative, libérer les énergies.*

novembre : *Pour un ministère du développement durable – Contribution d'un groupe du Corps des mines pour la réforme de l'Etat.*

En 2002,

janvier : *Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l'intérêt général.*

février : *Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001.*

mars : *EDF : libérer l'énergie, garantir l'avenir.* (1^{ère} édition)

juin : *EDF : libérer l'énergie, garantir l'avenir.* (2^{ème} édition)

octobre : *Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l'établissement et sa place dans le secteur financier public.*

novembre : *Retour à la compétitivité ou régression sociale.*

En 2003,

janvier : *L'emploi et le travail en France – L'impact des 35 heures.*

avril : *Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l'économie d'en bas.*



juillet : *Débat public sur l'énergie : libérer l'énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF.*
novembre : *Français et Américains : l'autre rive.*

En 2004,

janvier : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1^{er} fascicule).*
février : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2^{ème} fascicule).*
juillet : *Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général.*
novembre : *L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – l'ISF en question.*

En 2005,

avril : *Baromètre de la confiance.*
mai : *Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés.*
juin : *Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable.*
octobre : *Santé et environnement.*
novembre : *Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France !*

En 2006,

mars : *Baromètre de la confiance.*
mai : *Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance. Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans.*
juin : *Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?*
octobre : *Pour une société de la connaissance. Réussir l'université du XXI^{ème} siècle.*
novembre : *La mondialisation, notre nouveau monde. Remettre la jeunesse au centre du projet français.*



